



Sommaire du Numéro de Juillet ;

Les soutiens du prêtre. — Plan d'instruction eucharistique : disposition pour assister à la Messe. — Nouvelle révision des Rubriques, du Bréviaire et du Missel (suite). — Sujet d'adoration : le prêtre ami de Jésus. — Réponses liturgiques. — Réponses à diverses questions pratiques.

Les Soutiens du Prêtre



Quelquefois nous disons, ou tout au moins, cette pensée nous vient : " Si j'avais connu ce que c'est que d'être prêtre, je ne me serais jamais aventuré dans cet état. Je suis exposé à tous les dangers qui entourent les autres hommes et à bien des périls auxquels le prêtre seul est en butte. Les prêtres sont placés sur un pinacle et ils ont une charge d'âmes dont il leur faudra rendre compte. Le monde et Satan exercent tout particulièrement contre eux leur hostilité et leur malveillance. Quel avantage me rapporte ma vie sacerdotale ? Je ne suis pas meilleur que mes frères et, si je viens à tomber, ma chute sera grande et peut-être irréparable. *Grandis sacerdotis dignitas, sed grandis ruina.* De telles réflexions nous sont parfois suggérées par le tentateur qui trouve un complice en nous-mêmes. Mais, à moins qu'il ne se fasse un jeu de se tromper lui-même un cœur plus sincère se sera vite affermi et il dira : " Je suis exposé à tous les dangers qui menacent les autres hommes,

mais j'ai des grâces au-dessus de tous les autres hommes. Ils ont la grâce sacramentelle en leur qualité de fils de Dieu et de soldats de Jésus-Christ, mais j'ai en outre, moi, la grâce sacramentelle du sacerdoce." Si les dangers d'un prêtre sont grands, la grâce de l'ordination est plus grande que ces dangers. Il a des soutiens tout à la fois généraux et spéciaux dans l'exercice de son sacerdoce, soutiens qui sont plus que suffisants pour l'aider à accomplir tout devoir, à prévenir tout danger et à vaincre toute tentation.

I. Le premier entre tous, c'est la célébration quotidienne de la sainte Messe. " Lorsque arriva le matin, Jésus se tint sur le rivage." Le jour commence, pour le prêtre, sous la présence de Jésus-Christ ; l'autel est le rivage du Monde Éternel et Jésus y vient à notre parole. Dans la sainte Messe, nous le connaissons quoique nos yeux ne puissent l'apercevoir. Il y est sous une autre forme. Nous ne le voyons pas, mais nous savons que "c'est le Seigneur." Il se tient prêt à notre appel et il nous donne le Pain de vie. Si nous consacrons une existence tout entière à nous préparer à la sainte Messe, un aussi divin contact avec la Présence réelle nous dédommagerait surabondamment de toutes nos oraisons et de tous nos actes de pénitence et de purification intérieures. Mais il vient à nous non pas une seule fois dans notre vie, mais chaque matin de notre vie. Chaque journée pour nous commence avec Lui. Si nous passions la première heure de chaque jour en la présence — certaine quoique invisible — de notre Ange gardien ou de notre saint Patron, cette heure réglerait et élèverait toutes les actions de notre journée. La familiarité pourrait peut-être à la longue affaiblir la vivacité de l'impression que produirait nécessairement en nous un contact si intime avec le monde surnaturel et nous pourrions cesser peut-être, à force d'habitude, d'en être pénétrés. Mais la sainte Messe est bien plus que cela. C'est la Présence réelle du Maître des Anges et des Saints et cependant trop familiarisés avec cette excessive condescendance de l'humilité du Dieu caché sur nos autels, nous pouvons perdre par degrés la vive impression que doit produire en nous la connaissance d'un tel mystère. Le concile de Trente nous enseigne que la présence de Jésus dans le Saint Sacrement est au-dessus des lois et de l'ordre naturel. Il est là présent en personne et, lorsque nous tenons le Saint Sacrement dans nos mains, nous sommes en contact avec le Créateur, le Rédempteur, le Sanctificateur du monde. Le Concile dit en outre qu'Il est présent, non comme dans un lieu, mais comme

une substance. Dans l'ordre divin, il n'y a ni temps, ni lieu. Nous sommes en contact avec le monde éternel et ce contact est réel, substantiel et personnel, et du côté de Jésus et du nôtre. Nous le voyons face à face par la vision de la foi et rien n'est supérieur à cette vision que celle dont jouissent les bienheureux dans le ciel.

Aussitôt après la consécration, nous sommes déjà admis à Le contempler sous le voile des espèces sacramentelles. *Nobis quoque peccatoribus*, mais à nous pécheurs il est de plus accordé dans la sainte messe d'entrer en partage et en amitié avec les Saints et les Martyrs qui composent la cour des cieux. Depuis la consécration jusqu'à la communion, nous sommes aussi réellement avec Lui que Cléophas et son compagnon l'étaient sur la route d'Emmaüs et nous savons qu'Il est là avec plus de certitude que n'en avaient les deux disciples. Quoique nos yeux soient voilés, notre entendement ne l'est pas. Nous Le voyons sous une autre forme que la forme humaine, mais Le connaissons en même temps que nous Le voyons. Et nous Lui parlons comme à notre Seigneur, à notre Maître et à notre Ami, et il nous répond par une parole intérieure en des termes qu'un mortel ne peut articuler. Son séjour sur l'autel pendant la Messe ne dure que peu de temps, mais ce temps si court renferme un abîme de lumière et de paix. Nous dirons la Messe chaque matin durant toute notre vie, mais nous ne toucherons jamais au fond du mystère ineffable de son contact personnel avec nous. Il n'y a pas de limite, comme dit le Psalmiste, à l'abondance de la suavité que Dieu répand de tous côtés comme les flots d'une mer sans bornes. Et cependant cet océan de suavité est caché et contenu dans le Saint Sacrement en faveur de ceux qui cherchent Jésus avec une sainte crainte. Et avant qu'il nous quitte un moment pour revenir de nouveau le lendemain matin, il prend et nous donne son précieux Corps et son précieux Sang, comme Il le fit à la table du Cénacle, le soir des derniers adieux, ou comme à Emmaüs lorsqu'il disparut aux yeux des deux disciples. Il disparaît, mais peu de temps après il se trouve de nouveau au milieu de ses disciples, comme le dit encore le concile, lorsqu'il affirme "que Jésus ayant aimé les siens lorsqu'il était sur la terre, il les aima jusqu'à la fin" et que "pour qu'il pût toujours demeurer avec les siens, il nous donna, par un conseil inexplicable de sa sagesse, un gage de son amour qu'il plaça au-dessus de l'ordre et des lois de la nature," c'est-à-dire sa présence perpétuelle et personnelle voilée à nos regards. Lorsque l'Archange Raphaël

quitta Tobie et son fils en leur annonçant qu'ils ne le reverraient plus désormais sur la terre, ils demeurèrent "trois heures entières prosternés la face contre terre." Quelle doit donc être notre action de grâces après la sainte Messe!

Je ne parle pas de la communion parce que je crois inutile d'insister sur ce point. Tout prêtre sait à ce sujet ce qu'aucune parole ne peut exprimer. La couleur et la douceur d'une chose ne peuvent être perçues ou goûtées par l'intelligence. Il faut, pour les apprécier, la vue et le toucher. C'est pourquoi le Saint-Esprit dit : "Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux." Nous pouvons goûter d'abord et voir ensuite, mais par une vue intérieure qui n'a pas besoin de la lumière du jour et qui n'est pas limitée par les sens. Dans chaque communion nous devenons la chair de Sa chair et les os de Ses os, si nos cœurs sont purs, nous devenons aussi le cœur de Son cœur, la pensée de Sa pensée, la volonté de Sa volonté, l'esprit de Son esprit. Nous ne sommes pas rétrécis en lui, mais nous le sommes en nous-mêmes. Si nos cœurs étaient disposés, comme ils peuvent et doivent l'être, par la contrition et la ferveur, la grâce sacramentelle d'une seule communion suffirait pour nous sanctifier de corps, d'âme et d'esprit.

Les vertus que fait éclore en nous la présence de Notre-Seigneur se mesurent à la capacité qu'offre notre cœur à leur développement, et cette capacité est proportionnée à notre préparation à la fois éloignée et prochaine, — c'est-à-dire à la préparation qui précède immédiatement le moment où nous nous rendons à l'autel et à notre union habituelle avec Dieu. Notre-Seigneur dit : "En ce jour-là vous connaîtrez que je suis dans le Père et que le Père est en Moi et Moi en vous." "En ce jour-là," c'est-à-dire "lorsque je serai dans la gloire du Père et que l'Esprit-Saint sera venu. Alors vous reconnaîtrez que, par la manducation substantielle de mon Corps et de mon Sang, vous êtes en Moi et Moi en vous." La divine présence faisant son séjour en nous et nous enveloppant de tous côtés de son rayonnement, c'est là la divine cohabitation de l'âme avec Jésus-Christ que nous devons connaître d'après le Sauveur et qu'Il nous promet dans ces paroles de l'Évangile. C'est cette union que saint Paul exprime lorsqu'il dit : "je vis, mais ce n'est pas moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi." Jésus devient le guide de toutes les puissances de notre âme ; elles sont élevées au-dessus d'elles-mêmes par leur union avec lui. Chaque battement de notre cœur, chaque respiration de notre poitrine est dirigée et soutenue par son pouvoir créateur, de même

qu'il dirige nos pensées, nos paroles et nos actes. Notre liberté et puissance d'action sont rendues parfaites par notre union avec lui. Il est le régulateur et l'agent divin qui nous aide en toutes choses à faire sa volonté et qui ne demande en retour que la soumission absolue de notre être. La vie déborde en nous, notre activité est incessante et nous sommes fiers de notre liberté, mais nous oublions que notre liberté est guidée et sauvegardée par Sa grâce et Sa puissance. Il vit en nous et nous vivons par Lui ! Quel appui peut manquer à un prêtre qui aime sa messe quotidienne ? La sainte Messe renferme tout : *nutrit, præservat, reparat, delectat et auget*. Jésus est notre nourriture, notre abri, notre délassément, nos délices et notre force sans cesse grandissante.

CARDINAL MANNING.

Plan d'Instruction Eucharistique

Dispositions pour assister à la Messe.

La Sainte Messe étant le sacrifice de la Loi Nouvelle, action importante et sainte entre toutes, il faut y assister avec *respect et attention*. — La Sainte Messe étant le mémorial, la reproduction et l'application du Sacrifice de la Croix, il faut y assister avec la *contrition* vive et sincère de nos péchés. Etant notre sacrifice *vestrum sacrificium* en même temps que celui de Jésus, il faut y unir notre *offrande* et notre *immolation* à la sienne. — Enfin, puisqu'elle est pour nous une source infinie de grâces, il faut y assister avec *confiance*.

I

Respect et attention. — En effet, la Messe est un acte important et saint entre tous. Elle est un sacrifice, c-à-d. l'exercice principal de la vertu de religion qui règle nos rapports avec la Divinité : le sacrifice est comme l'audience de Dieu accordée à l'humanité.

Les païens eux-mêmes et leurs idolâtres assistaient à leurs sacrifices avec des marques profondes d'estime et de vénération. C'est ainsi qu'un jeune page d'Alexandre chargé d'allumer le feu et de présenter l'encensoir, reçut un charbon ardent qui lui tomba sur la main. Quelque fut sa douleur, il demeura immobile, ne laissant même pas soupçonner son mal, de peur de causer quelque désordre

ou même d'occasionner quelque distraction pendant l'offrande du sacrifice.

Pendant la Messe, toute la cour céleste s'empresse autour du divin Roi, et St Chrysostôme aperçut un jour des légions d'anges, rangés autour du saint autel dans leurs blancs vêtements, et plongés dans la plus profonde adoration.

Que les chrétiens se souviennent donc que c'est l'acte le plus grand de la vie chrétienne parce que c'est le sacrifice offert par l'Église à la Divinité — que c'est le plus grand des sacrifices, parce que c'est l'immolation de Jésus-Christ, — que c'est le mystère le plus sacré parce que c'est le mystère de la Rédemption des hommes se continuant à travers les siècles.

Pour avoir l'attention requise, ouvrons non pas les yeux du corps mais ceux de la foi pour considérer un si grand spectacle, et les détails si touchants et si divins qu'il renferme.

II

Contrition de nos péchés. — Qui donc n'est pas pécheur, qui donc ne sent pas le besoin de dire avec le publicain : " Seigneur, soyez-moi propice " ? Tous, nous devons donc regretter amèrement nos fautes en assistant au Saint Sacrifice de la Messe, parce que :

1. Nos péchés ont été la cause de la mort de Jésus-Christ dont nous rappelons la mémoire en offrant le Saint Sacrifice. Comment oserions-nous rester le cœur sec et aride en considérant tout ce que Notre-Seigneur a dû souffrir pour l'expiation du péché, et en assistant à cette immolation mystique qui rappelle si vivement l'immolation sanglante du Calvaire.

2. La contrition est la condition essentielle pour profiter des fruits de la Rédemption. — La grâce ne violente jamais la nature, pour entrer dans une âme et y faire vivre la vie de Dieu, il faut qu'auparavant cette âme renonce au péché, et détruise les obstacles à la venue de Dieu en elle.

Or, la Ste Messe, étant l'application du sacrifice de la Croix demande donc que nous nous séparions du péché par une contrition sincère des fautes que nous avons commises.

Cette disposition est celle de Madeleine prosternée au pied de la Croix de son Sauveur, versant des larmes abondantes, et essuyant les pieds sanglants du divin Crucifié.

III

Union à Jésus-Christ. — 1. Unissons-nous à son *immolation*, car, au saint Sacrifice, tous les chrétiens sont offerts par Jésus-Christ

à Dieu le Père comme autant de victimes à sa majesté sainte. Il convient que donc les victimes secondaires soient conformes à la Victime principale, et qu'elles aussi offrent leurs sacrifices, leurs peines, leurs souffrances quotidiennes avec le sacrifice de Jésus-Christ sur l'autel.

Efforçons-nous de ressembler à Jésus-Christ, disons ce que St Thomas disait aux autres Apôtres : *Eamus et moriamur cum Illo*. Jésus meurt pour nous, il faut que nous mourions pour lui.

2. Unissons-nous à ses intentions. Ce sacrifice de la Messe est encore le nôtre parce que nous l'offrons avec Jésus-Christ ; c'est pourquoi l'apôtre St Pierre appelle les chrétiens *regale sacerdotium*. A quelles intentions plus saintes, plus élevées, plus profitables pouvons-nous offrir cette divine oblation sinon aux intentions mêmes de Jésus-Christ ? Comme Lui donc, offrons-la pour adorer et remercier Dieu, pour expier nos péchés et solliciter toute sorte de grâces de la Bonté suprême.

Si donc nous trouvons nos dispositions imparfaites, unissons-les à celles de Jésus, et il les perfectionnera et les sanctifiera.

IV

Confiance. — Assistons avec confiance à cet adorable sacrifice car c'est une prière toute puissante, qui peut nous mériter toutes les grâces qui nous sont nécessaires : la Messe est le trésor de la Bonté de Dieu.

1. Prière *toute puissante*, car elle est le sacrifice de l'Homme-Dieu qui accomplit la Rédemption du monde. Tel est l'enseignement du saint Concile de Trente : "Parce que dans le divin Sacrifice qui s'accomplit à la Messe, le même Jésus-Christ qui s'immola d'une manière sanglante une seule fois sur la Croix est contenu et immolé d'une manière non sanglante, ce saint Synode enseigne que par le moyen de ce sacrifice, si nous approchons de Dieu avec un cœur sincère et une foi droite, nous obtiendrons miséricorde, grâce et secours au moment opportun."

2. Prière *universelle*. Ayons encore confiance dans l'efficacité du St Sacrifice, car il n'est pas une seule grâce que nous ne puissions obtenir par son moyen.

"Là, dit le P. Eymard, nous recevons les grâces de repentir, de justification et de sanctification ; là nous recevons des secours pour éviter les chûtes et avancer dans la perfection.

"Nous y trouvons le moyen souverain d'exercer la charité envers les autres, leur appliquant non point nos faibles mérites mais les mérites infinis, les richesses immenses de Jésus-Christ, qu'il met à notre disposition,

“ Nous y plaidons efficacement la cause des âmes du Purgatoire.

“ Le Ciel lui-même y trouve un motif de joie, et les saints, une
 “ augmentation de gloire extérieure. ”

Conclusion. — Assistons pieusement à la Sainte Messe car le manque de dévotion et de piété fait la grande joie des démons. On lit dans la vie de saint Isidore le Laboureur qu'étant encore jeune, il vit deux femmes qui ne cessaient de causer en entendant la Messe. Quand elle fut achevée, il se prit à rire en les regardant ; “ Satan, leur dit-il, avait apporté un parchemin pour écrire les paroles oiseuses qu'on dirait pendant la messe ; mais ce parchemin s'est trouvé trop court, et en le tirant avec les dents pour l'allonger, il est tombé à la renverse. ” Ces personnes comprirent la leçon et assistèrent désormais à la sainte Messe d'une manière plus pieuse et plus recueillie.

NOUVELLE REVISION DES RUBRIQUES

DU BREVIAIRE ET DU MISSEL

(suite)

XI. De Concurrentia Officii.

N. 4. Semiduplici Festo concurrente cum sequenti alio Semiduplici, vel cum Dominica, a Capitulo fit de sequenti, et Commemoratio præcedentis, nisi aliter signetur. *Eodem vero Semiduplici concurrente cum sequenti die infra Octavam, Vespere erunt de illo, cum Commemoratione Octavæ.*

N. 6. Die infra Octavam concurrente cum sequenti Dominica, a Capitulo fit de sequenti cum Commemoratione Octavæ. *Die vero infra Octavam concurrente cum sequenti Semiduplici, Vespere erunt de sequenti, cum Commemoratione Octavæ.*

N. 7. Die Octava concurrente cum alia die Octava, *ceteris paribus*, a Capitulo fit de sequenti cum Commemoratione præcedentis, excepta Octava Corporis Christi, concurrente cum Octava sancti Joannis Baptistæ, in qua de sequenti fit *Commemoratio, etiam occurrente Festo Duplici primæ classis Sacratissimi Cordis Jesu* et quando aliter in propriis locis notatur. Die Octava concurrente cum sequenti Duplici minori, etiam translato, *ceteris paribus*, a Capitulo fit de sequenti cum Commemoratione Octavæ (exceptis diebus Octavis *Festorum primariorum* beatæ Mariæ Virginis, etiam particularibus alicujus

Religionis, sanctorum Angelorum, sancti Joannis Baptistæ, sancti Joseph Sponsi beatæ Mariæ Virginis et Sanctorum Apostolorum, in quibus de sequenti fit tantum Commemoratio). Concurrente vero cum sequenti Duplici majori, etiam translato, totum Officium fit de sequenti cum Commemoratione Octavæ: excepta die Octava Epiphaniæ, Paschæ, Ascensionis, aliisque Festis primariis Domini, in quibus de sequenti fit tantum Commemoratio. Si autem sequens festum, etiam translatum, fuerit ex solemnioribus supra enumeratis in Rubrica de Commemorationibus in secundo ordine num. 6. totum Officium fit de sequenti, cum Commemoratione Octavæ: *Ceteris vero non paribus, quando dies Octava cum aïa die Octava concurrat, Vesperæ integræ fiunt de illa, quæ est Festi potioris ritus, aut primarii, aut dignioris ratione personæ, cum Commemoratione alterius. Concurrente autem cum Festo duplici, Vesperæ erunt, vel de die Octava, vel de duplici cum Commemoratione alterius, prouti de Octavis inter se concurrentibus dictum est; exceptis Octavis Festorum Domini et B. Mariæ Virginis, ut supra.*

XII. De Ordinando Officio ex Prædictis Rubricis.

N. 5. In Festis beatæ Mariæ (exceptis iis, quæ propria in illis habentur) Hymni, novem Psalmi, et alia quædam requirenda sunt ex communi ejus Officio, circa finem Breviarii, *quod inscribitur: In Festis beatæ Mariæ Virginis per annum.*

XX. De Hymnis.

Ab Octava Epiphaniæ usque ad Dominicam primam Quadragesimæ exclusive, in Officio de Sanctis dicuntur ut in Communi Sanctorum nisi proprii in Proprio Sanctorum habeantur. *Quando in aliquo Festo adsint tres Hymni proprii historici, et Hymnus proprius in primis Vesperis dici nequeat, tunc hic Hymnus dicitur ad Matutinum, Hymnus Matutini ad Laudes, ac Hymnus Laudum ad secundas Vesperas; si vero secundæ Vesperæ non sint de hoc Festo, tunc Hymnus Vesperarum conjungitur cum Hymno Matutini sub unica conclusione.*

N. 4. In Nativitate Domini usque ad Epiphaniam, in Festo Corporis Christi et per Octavam, et quandocumque fit Officium beatæ Mariæ tam novem, quam trium Lectionum, etiam tempore Paschali, in fine omnium Hymnorum (præterquam in fine Hymni *Ave maris stella* et Hymni ad Laudes in Festo Corporis Christi, atque Hymnorum in Festo Septem Dolorum beatæ Virginis mense Septembri, qui habent ultimum versum

proprium) dicitur : *Jesu, tibi sit gloria, Qui natus es de Virgine, etc.*, ut in ejus Officio *per annum*.

XXXV. De Commemorationibus Communibus, seu Suffragiis Sanctorum.

N. 2. Tempore Paschali fit alia Commemoratio de Cruce, ut ibi ponitur in Laudibus Feriæ secundæ post Dominicam in Albis, et ea solum tunc dicitur ; non tamen in Duplicibus, neque infra Octavas, *neque in Officio votivo de sanctissimo Eucharistiæ Sacramento, aut de Passione Domini.*

Réponses Liturgiques

Tiers-Ordre. — En vertu des pouvoirs à nous conférés le 24 juin 1894 par le T. R. P. Bruno, Procureur général des Capucins, les Prêtres-Adorateurs peuvent donner aux fidèles l'habit du Tiers-Ordre de saint-François, les admettre à la profession et former une confraternité, aux conditions suivantes :

1. Être inscrit dans l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs. L'inscription suffit, lors même que momentanément on ne pourrait accomplir les obligations de l'Œuvre ;

2. Ce pouvoir ne peut être exercé que dans les limites de la paroisse où est attaché le Prêtre-Adorateur ; on peut cependant, dans les limites de la paroisse, recevoir les fidèles appartenant à une autre paroisse.

3. Pourvu qu'il n'y ait pas de couvent de l'Ordre de saint François dans la localité où sont érigées les Congrégations ;

4. On peut former une fraternité ou Congrégation à la condition de faire savoir au Ministre général de l'Ordre la création de cette Congrégation et lui rendre compte de son état ;

5. Il n'est pas nécessaire d'être tertiaire soi-même pour recevoir du Tiers-Ordre et diriger la Congrégation ;

6. Enfin, on peut encore recevoir des personnes du Tiers-Ordre individuellement sans qu'il soit nécessaire qu'elles fassent partie d'une Congrégation et donner en public et en particulier l'Absolution générale et la Bénédiction papale aux jours indiqués.

Scapulaires. — Le scapulaire du Mont-Carmel ne peut-être imposé avec les autres scapulaires par une seule formule, et l'inscription est obligatoire. Il suffit d'envoyer à un couvent de Carmes le nom des

personnes à qui on a imposé le scapulaire.

Il n'est pas nécessaire que le scapulaire du Mont-Carmel ait un cordon spécial ; on peut joindre les deux parties de ce scapulaire à celui de l'Immaculée-Conception, de la Passion, etc. ; mais il est essentiel que les scapulaires soient tous *cousus au cordon* et non fixés les uns sur les autres.

Messe dans une église étrangère. — Un prêtre séculier ou régulier, desservant une chapelle n'appartenant pas à son Ordre, est tenu de se conformer, pour la célébration de la Messe, à l'Ordo du diocèse d'où dépend cette chapelle et ne tenir aucun compte de son Ordo propre. (Decr. 9 Dec. 1895.)

Inclination. — Lorsqu'on célèbre la messe devant le Très Saint Sacrement exposé, on doit, pendant l'Évangile, faire l'inclination vers le Très Saint Sacrement. (Decr. 30 Nov. 1895.) Pour faire cette inclination, il ne faut pas élever les yeux vers le Très Saint Sacrement. Il est mieux de continuer à regarder le livre pour ne pas perdre de vue la lecture.

Et Incarnatus est. — Pendant le chant de *Et incarnatus est*, le chœur reste assis. On fait la genuflexion seulement lorsque le prêtre récite ces paroles à l'autel. C'est du moins la pratique des églises de Rome où le clergé récite à voix médiocre le *Gloria* et le *Credo* en même temps que le célébrant.

Vêpres. — Le cérémonial des Evêques interdit le port de l'étole sous la chape pendant le chant des Vêpres.

Credo. — On ne doit jamais dire le *Credo* à une Messe votive, même si on la dit pendant une octave qui en exige la récitation.

Le dimanche d'une solennité transférée, la Messe solennelle est de la fête avec mémoire et le dernier Évangile du dimanche. On ne fait ni mémoire de la fête occurrente ni on ne dit l'oraison *impetrata*.

Sainte communion. — On peut distribuer la sainte communion avant et après la Messe ; la Sacrée Congrégation a réprouvé l'usage de la refuser en dehors des Messes. Rien ne s'oppose à ce que l'on donne la sainte communion aux Messes des funérailles.

Suffrages. — Si le titulaire de l'église est un apôtre, on doit en faire mémoire immédiatement après l'antienne des saints Pierre et Paul.

Prières après la Messe. — On gagne les indulgences de ces

prières même si elles sont récitées en français, ainsi que cela est prescrit dans certains diocèses.

Fontaine de la sacristie. — Il ne convient pas que la fontaine de la sacristie et surtout que le linge qui sert à essuyer les mains du prêtre avant et après la messe servent à un autre usage qu'à celui auquel ils sont destinés. Les servants de Messe et les serviteurs de l'église ne doivent pas s'essuyer les mains au linge qui sert au prêtre.



REPONSES

A DIVERSES QUESTIONS PRATIQUES



I. Pour gagner l'Indulgence plénière de l'heure d'adoration, la confession est requise tous les huit jours : *quolibet recurrente septem dierum spatio* (S. C. I. 23 Nov. 1875) ou tous les quinze jours, selon les prescriptions de chaque diocèse.

Pour gagner cette Indulgence, il faut prier aux intentions du Souverain-Pontife. La récitation de cinq *Pater* et *Ave* ou de toute autre prière équivalente, suffit. Cette prière peut être faite pendant l'heure d'adoration, mais il est plus naturel de la faire à la fin.

II. L'Indulgence de l'heure d'adoration est quotidienne et non *toties quoties*. C'est-à-dire qu'elle peut être gagnée chaque jour où l'on fait une heure d'adoration, mais pas plus d'une fois dans la journée.

III. L'heure d'adoration omise une semaine peut être faite la semaine suivante.

IV. Il est bon d'indiquer sur le *libellum* les heures d'adoration supplémentaires faites dans le mois.

V. Le *jour exact* où l'on fait son heure d'adoration n'est pas rigoureusement nécessaire ; on peut l'indiquer d'une manière approximative.

VI. Il est permis à plusieurs associés de s'entendre entre eux pour envoyer leurs *libellums* sous une même enveloppe ; mais cet envoi doit être fait régulièrement chaque mois.

VII. L'esprit de l'Œuvre est de faire l'adoration en dehors de tout office paroissial ; ce n'est que par *nécessité* que l'on peut *exceptionnellement* faire compter le temps d'une grand-messe non obligatoire ou d'un autre office. — La célébration

de la sainte Messe ne peut jamais compter dans l'heure d'adoration ; c'est le contraire pour le salut du Très Saint Sacrement qui n'est pas un exercice obligatoire, et qui revêt essentiellement le caractère d'une adoration publique.

VIII. Quoiqu'il soit plus conforme à l'esprit de l'Œuvre de faire deux exercices distincts de l'heure d'adoration et de la méditation du matin, néanmoins, quand on prévoit ne pouvoir trouver dans la journée une heure entière, on peut faire entrer la méditation dans l'heure d'adoration.

IX. On peut, pendant l'heure d'adoration, se tenir à genoux, debout, ou même assis ; la première posture est cependant fortement conseillée comme étant plus respectueuse et la posture vraie de la prière.

X. Il n'est pas nécessaire d'être revêtu du surplis pour faire l'heure d'adoration ; c'est cependant préférable, de même que pour l'action de grâces à la sainte Messe, et c'est souvent là un grand sujet d'édification pour les fidèles.

XI. Pour l'Exposition privée, il faut être revêtu du surplis et de l'étole lorsqu'on ouvre et ferme le tabernacle et tout le temps qu'il reste ouvert (C. E. 9 déc. 1602) ; s'il y a plusieurs prêtres présents, il faut que l'un d'eux porte l'étole, ce qui n'est pas requis pour les autres, mais tous doivent être revêtus du surplis.

XII. L'article du règlement qui demande à chaque associé une messe par an pour les Confrères défunts n'oblige nullement en conscience ; mais tout prêtre connaissant la rigueur des justices de Dieu et les responsabilités du sacerdoce, se fera un devoir de procurer ce soulagement à ses frères du Purgatoire.— Cette messe peut être dite en n'importe quel temps de l'année ; on est prié toutefois de se conformer, autant que possible, aux indications données dans les *Annales* de chaque mois.

XIII. Les confrères qui, pendant l'hiver, ne peuvent à cause du froid faire leur adoration dans l'église, sont invités à la faire dans la sacristie, — ou dans leur presbytère, à défaut d'autre lieu convenable.

Quoi qu'il en soit, un associé n'est jamais retranché de l'Œuvre, quand il est temporairement empêché de faire son heure d'adoration pour une raison semblable. Mais il doit nous envoyer quand même son *libellum*, en nous faisant connaître la cause de l'omission de ses heures de garde.

COTISATIONS RECUES PENDANT LE MOIS DERNIER

No 152 : \$ 1.00 — 157 : \$ 1.00 — 191 : \$ 1.00 — 420 : \$ 1.00 —
678 : \$ 1.00 — 729 : \$ 1.00 — 745 : \$ 2.00 — 888 : \$ 1.00 — 1197 :
\$ 1.00.

Progrès de l'Œuvre au Canada

Pendant le mois dernier, nous avons inscrit 14 nouveaux membres de l'Association dans les diocèses suivants :

Montréal, 6 ; Québec, 1 ; Trois-Rivières, 2 ; Ogdensburg, 1 ;
Portland, 2 ; Providence, 1 ; Hartford, 1.

MESSE ANNUELLE Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 1001 à 1100, de vouloir bien célébrer durant le mois de Juillet, la messe prescrite pour les Associés défunts.

RECOMMANDATIONS AUX PRIERES.

Plusieurs Confrères malades. — Le Noviciat du T. S. Sacrement et plusieurs vocations religieuses. — Les premières Communions. — La santé d'un Confrère. — Plusieurs familles dans la discorde. — Des grâces de persévérance pour des pécheurs. — Un grand nombre d'intentions particulières.

Nous rappelons que tous les Confrères qui acquittent pour l'Œuvre la cotisation de \$ 1.00 ont droit, en plus des "Annales," à un abonnement au "Petit Messager du Très Saint Sacrement."

